



**ATELIER ORGANISE PAR L'ASSEMBLEE REGIONALE
DE TOMBOUCTOU SUR LE DEVELOPPEMENT
REGIONAL**

TAMBOUCTOU, LES 6, 7 et 8 janvier 2011

**La planification territoriale, un outil au
service du développement local : Etat des
lieux et perspectives**

CAS DU MAROC

Rappel du dispositif institutionnel et du cadre réglementaire du développement régional et local

Le développement régional constitue la pièce angulaire du développement durable de la nation et un moyen équitable pour la répartition des richesses nationales et l'agencement de la croissance économique globale entre les différentes franges socioéconomiques et régionales du pays.

Au Maroc, la question de développement régional et l'organisation économique sociale spatiale ne datent pas d'aujourd'hui, mais elles remontent à des décennies voire à des siècles. Ils n'ont été objet d'étude, qu'à partir du moment où on a ressenti le besoin et la nécessité de lutter contre les inégalités régionales et les disparités spatiales de développement qui menaçaient l'équilibre nécessaire des économies, l'harmonie des territoires et la cohésion des sociétés.

En effet, le Maroc est parmi les pays en développement à avoir opté, très tôt, en faveur de la décentralisation afin de mettre les jalons de base d'une nouvelle pratique de l'organisation du territoire pour faire face à ces inégalités. Depuis 1976, ce processus a connu un développement sensible suite à la révision de la charte communale régissant les collectivités locales. Les constitutions de 1992 et 1996 ont donné à la décentralisation une nouvelle dimension territoriale, cette dimension a été renforcée par les Directives Royales contenu dans son discours du 12-10-1999 et la promulgation de la nouvelle charte communale en octobre 2002.

En vue de renforcer ce processus de régionalisation, le feu S.M Hassan II dans son discours du 24 octobre 1984, avait évoqué l'édification du Maroc du troisième millénaire sur la base de : « structures régionales avec des compétences législatives, financières et administratives » lui permettant d'être le porte-parole, le promoteur, le planificateur et l'exécutant sur son territoire ». Dans cette vision, la région est perçue comme la résultante logique du processus de décentralisation déclenché en 1976. C'est ainsi que cette circonscription régionale deviendra une réalité après sa consécration par l'article 94 de la constitution du 4 septembre 1992, qui stipule que: " les collectivités locales du Royaume sont les régions, les préfectures, les provinces et les communes", et la constitution révisée 1996 approuvée par le referendum du 13 septembre 1996.

Cette régionalisation a été concrétisée, par la suite, par loi de 1997 qui est à l'origine de la création de 16 régions. Suite à cette loi, les régions sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Néanmoins, ce système prive les régions de toute compétence normative. Il ne lui donne aucun pouvoir législatif. Ce système a fait preuve de ses limites dans la mesure où les entités régionales ont des difficultés à prendre des décisions de façon discrétionnaire et à faire prévaloir leur autonomie.

Après l'accession de S.M le roi Mohammed VI au trône, la région n'a cessé d'occuper une place de premier ordre, et il a souligné à cet effet que: " **nous attachons la plus haute importance à la question de la région et de la régionalisation.** A cet égard, une démarche novatrice fut amorcée en 2000 avec le lancement du grand débat sur l'aménagement du territoire qui a conduit à l'élaboration d'une charte nationale et du premier Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) en 2004 qui a permis de fixer les orientations générales, de l'organisation et de l'utilisation rationnelle de l'espace national. Ce schéma qui est devenu un cadre de référence pour tous les outils de la planification spatiale et pour la définition d'une stratégie de développement national à long terme.

Dans ce contexte et grâce à la haute sollicitude Royale accordée à la question sociale, **l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH)** lancée en 2005 est venue changer le paradigme de l'action sociale et de planification au Maroc, en lui proposant un horizon nouveau et une cohérence doctrinale sans précédent. Une nouvelle dynamique qui a donnée une impulsion à la

convergence de l'action de l'Etat au niveau local et une nouvelle forme à la gouvernance locale et instrument de la mise en œuvre de la démarche territoriale.

Le positionnement de l'ADS dans l'appui au développement territorial

Depuis sa création, l'Agence de Développement Social a privilégié une approche «impulsée par la demande». Cette approche vise à encourager le partenariat avec les acteurs locaux et à soutenir leurs actions et leurs projets. En cela, elle privilégie une approche participative visant notamment le renforcement de la coopération entre l'Etat et les autres acteurs du développement local.

Cependant, une telle approche présente le risque d'accentuer la fracture entre des territoires où la dynamique de développement local est portée par des acteurs actifs et ceux ne présentant pas les mêmes potentiels en terme de mobilisation.

Dans le but de pallier à l'insuffisance de cette approche, l'ADS a développé en 2005, concomitamment, une stratégie basée sur le ciblage territorial.

En effet, l'approche territoriale adoptée par l'Agence de Développement Social (ADS) est une orientation stratégique qui s'inscrit dans la démarche de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH¹) et qui répond aux priorités fixées par l'Etat à savoir : l'aménagement du territoire, la décentralisation et la régionalisation, la convergence et la mise en synergie des programmes sectoriels et enfin la promotion de l'action participative.

Dans le cadre de cette démarche, l'Agence de Développement Social, forte de son expérience dans le domaine du développement économique et social, se propose de contribuer à l'effort national visant la concrétisation de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, a développé, dès 2006, un programme d'appui au développement territorial en partenariat avec les comités provinciaux de développement humain (CPDH) en vue d'appuyer les acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives locales de développement.

Ce partenariat a été renforcé par une seconde convention cadre, signée en Juin 2008 entre l'Agence de Développement Social et le ministère de l'Intérieur (la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL)) et les CPDH pour la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Planification Communale aux collectivités locales (PAPCO) en vue d'apporter un appui de proximité aux collectivités locales (communes et municipalités) intéressés dans l'élaboration de leurs plans de développement communaux conformément aux nouveaux amendements apportés à la charte communale.

Ce programme vise à renforcer les capacités des collectivités locales pour qu'elles puissent être, à l'avenir, des locomotives du développement territorial au niveau local et régional. Le Plan Communal de Développement (PCD) peut aider la commune à devenir un véritable levier

¹ Il s'agit d'une initiative lancée par sa majesté Mohamed IV en vue de lutter contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale

de croissance capable de promouvoir un développement humain, économique et social basé sur une démarche participative et sur la planification stratégique.

L'enjeu est donc de créer une dynamique d'acteurs à même de maximiser les potentialités de développement des communes et de minimiser les risques de leur fragilisation. Cet objectif ne peut être atteint que par la mise en œuvre d'une approche territoriale et participative du développement, qui se situe sur les courts et moyen termes tout en anticipant le long terme. Cette approche permet à la commune d'inciter les différents acteurs à œuvrer pour les mêmes objectifs et à orienter ses actions vers les priorités du développement démocratiquement identifiées.

Cette stratégie ambitionne par ailleurs de dépasser les opérations ponctuelles, à caractère conjoncturel, pour inscrire les interventions en faveur du développement rural dans le cadre d'une vision de long terme.

Objectifs du programme :

Objectif global

Contribuer à la mise en œuvre d'un processus d'animation du territoire, piloté par les collectivités locales, visant à assurer un développement humain en faveur de toutes les couches de population des communes ciblées par les conventions spécifiques, dans un cadre participatif et dans le respect des principes et de la démarche de l'INDH.

Objectifs spécifiques

- i) Renforcer les capacités des communes, en vue d'élaborer leurs plans de développement, fondés sur les droits humains, intégrant les dimensions sociales et une approche genre, à travers une démarche de planification stratégique participative,
- ii) Assurer un accompagnement des communes, permanent et de proximité,
- iii) Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre des PCD, et en particulier en matière de montage, de réalisation et de suivi des projets,
- iv) Renforcer les systèmes de données et au niveau communal/provincial/préfectoral pour répondre aux besoins de la planification locale et du suivi des indicateurs de développement humain.

Principaux Axes du programme :

Trois axes d'intervention majeurs ont été retenus pour ce programme. Il s'agit de :

- **L'appui à la démarche territoriale :** Construire une vision et une connaissance objective et partagée du territoire (diagnostic) et une stratégie commune, une programmation partagée, et des actions articulées (planification) : convergence
- **Le renforcement des capacités des acteurs locaux :** Transférer les compétences et renforcer l'action locale : gouvernance et subsidiarité
- **L'appui aux projets :** Réussir les actions, amorcer une dynamique de développement, apprendre en faisant

Démarche de mise en œuvre

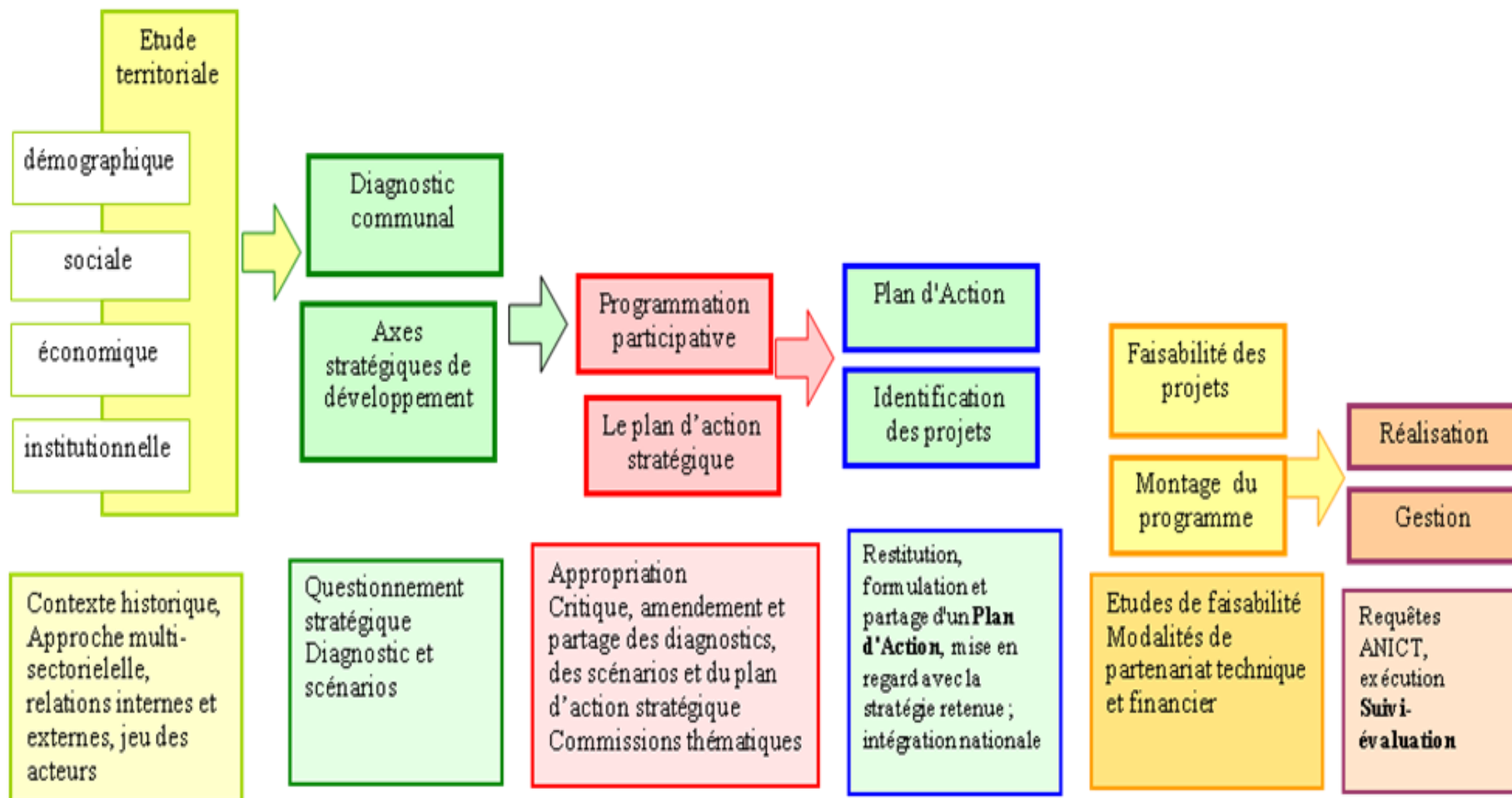
Etat des lieux

Stratégie pour demain

Vision partagée

Planification

Programmation & Mise en œuvre



La démarche méthodologique telle que le montre le schéma ci-dessus, s'articule en trois principales étapes :

Etape 1 : établissement de l'état des lieux

Il s'agit d'établir un état des lieux à deux niveaux : provincial et communal. Cet état des lieux est précédé par une série d'ateliers d'information et de mobilisation des acteurs locaux.

Au niveau provincial il s'agit d'analyser les principales ressources territoriales visibles et latentes, de repérer les espaces homogènes de la province, de construire la vision stratégique provinciale en prenant en compte l'environnement externe de la province (régional, national et international), et enfin, de présenter des axes stratégiques de développement qui se déclineront en « projets de territoires ».

Cette vision provinciale servira d'outil d'orientation et d'appréhension des problématiques au niveau communal. Cette vision provinciale sera enrichie et finalisée à l'issue des diagnostics communaux.

Au niveau communal, il s'agit de mener des diagnostics communaux en vue de dégager les principales problématiques, d'apprécier les potentialités et les menaces du territoire.

Ces diagnostics traitent trois questionnements fondamentaux :

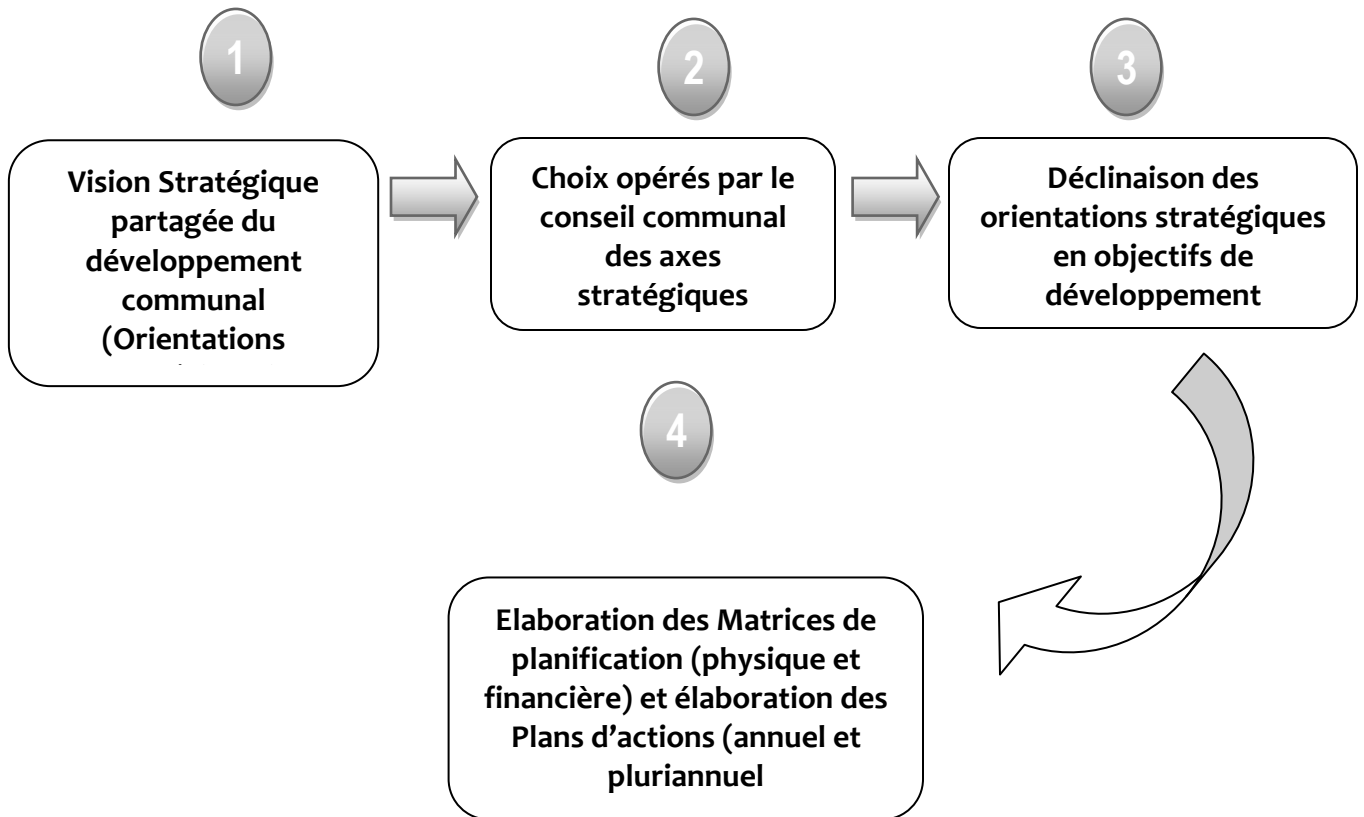
1. L'identification des éléments de stabilité et de continuité dans le mode de développement actuel :
 - ✓ Quels sont les acteurs et secteurs dominants dans le mode de développement actuel?
 - ✓ Comment se manifeste le poids de l'histoire dans le processus de valorisation des ressources locales?
2. Le repérage des signes de changement, des sources de déséquilibres et d'inadaptation au contexte global :
 - ✓ Quels sont les problèmes structurels?
 - ✓ Quelles évolutions globales sont à l'origine des transformations locales?
 - ✓ Quels événements importants ont marqué l'économie locale?
 - ✓ Quels sont les nouveaux acteurs et les nouveaux secteurs qui émergent?
3. L'appréciation des voies d'évolution de la région pour un développement durable
 - ✓ Quelles sont les ressources mobilisables au niveau local (humaines, financières, physiques)?
 - ✓ Quelles alternatives pour orienter le développement futur

Etape 2 : Construction d'une vision stratégique partagée

Il s'agit d'une étape cruciale où les éléments du diagnostic sont restitués et validés par les acteurs locaux. Les éléments d'analyse présentés lors des séances de restitution des diagnostics permettent à tous les acteurs de dégager les orientations stratégiques du territoire. L'appropriation de ces orientations par les acteurs en particulier les conseils communaux est une condition sine qua non pour entamer le processus de la planification.

Etape 3 : Planification et programmation

La planification stratégique part d'une vision stratégique préalablement définie par l'ensemble des acteurs du territoire. Celle-ci traduit une ambition positive à court à moyen et à long terme. Cette vision est définie par les acteurs, en particulier les élus, Il s'agit éminemment d'une vision politique déclinée en plans d'action annuels et pluriannuels.



La planification communale est, en effet, prévisionnelle, stratégique et participative. Elle est prévisionnelle, puisqu'elle se base sur une vision, des objectifs à atteindre dans un temps déterminé, un cheminement à suivre et une tactique de mise en œuvre. Elle est stratégique puisque les objectifs de travail émanent de la décision politique locale, qui opère des choix à caractère structurel, engage l'avenir de la collectivité et détermine les voies à suivre et les

moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs. Elle est participative puisqu'elle associe toutes les sensibilités politiques locales, les opérateurs socio-économiques et les populations pour constater les insuffisances de la situation présente et anticiper l'avenir souhaité pour la communauté d'une manière prospective.

Le processus d'appui à la planification est accompagné par un plan de renforcement des capacités préparant les acteurs locaux pour les différents étapes de la mise en œuvre du programme. Ce plan bénéficie aux principaux acteurs du territoire (les élus, les cadres communaux, les cadres des services extérieurs et les associations..).

Outils de mise en œuvre de la démarche

En vue de mettre en œuvre cette démarche, l'Agence a développé plusieurs outils pour faciliter l'opérationnalisation du programme sur le terrain :

- ✓ La démarche et outils méthodologique de réalisation des diagnostics ;
- ✓ Les supports de restitution des résultats des diagnostics ;
- ✓ Le guide de la planification communale et sa boîte à outils ;
- ✓ Le système de gestion de l'information issue des diagnostics (base de données, cartes (SIG));
- ✓ Le plan et les modules de formation sur le processus de l'approche territoriale ;
- ✓ Le guide d'intégration de l'approche genre dans la démarche territoriale ;
- ✓ Le mode opératoire de mise en œuvre du programme ;
- ✓ Le canevas du plan de développement communal.

Le recours à l'outil de gestion de l'information permet aux équipes locales d'analyser la masse importante de l'information collectée, de faciliter le traitement et l'exploitation des données, de faciliter les analyses transversales et faire un recoupement automatique et facile des données de l'ensemble des communes de la province : possibilité d'analyse par groupe de communes homogènes ou sur l'ensemble de la province.

A travers cette démarche, l'Agence vise à doter les communes d'un outil opérationnel qui facilitera la collecte, la mise à jour de l'information nécessaire pour l'élaboration des nouveaux plans de développement.

Résultats et produits obtenus à l'échelle nationale

- ✓ Territoires d'intervention : 18 provinces (489 communes rurales et 35 municipalités), soit un total 534 sites ;
- ✓ Sur les 534 DTP programmés, l'Agence a réalisé 494 DTP et 40 sont en cours de finalisation ;
- ✓ Sur les 494 DTP Réalisés, **330 ont été restitués et validés** par les partenaires.
- ✓ **295 PCDs** élaborés dont **65%** ont été déjà **validés** par les conseils communaux lors des dernières sessions ordinaires ou extraordinaires tenue en 2010.
- ✓ **1 300 ateliers** de renforcement des capacités des acteurs locaux ont été organisés et/animé par l'Agence
- ✓ Les cadres de l'Agence ont assuré l'appui technique et d'expertise dans le domaine de l'ingénierie sociale à **1 800 projets** soumis par les partenaires au niveau local dans le cadre du PAPCO. Il s'agit des projets présentés pour financement de l'INDH.

Contraintes et difficultés et leçons tirées.

Vu l'importance des chantiers ouverts en matière d'appui aux collectivités locales au niveau des différentes provinces et après quatre ans de mise en œuvre de ce chantier sur le terrain, il y a lieu de tirer quelques enseignements concernant les points forts et les améliorations à apporter à cette expérience :

- La présence des agents de développement de l'Agence (un agent de développement pour trois communes) a permis un accompagnement de proximité des acteurs locaux en particulier les communes ;
- La dynamique créée a stimulé la création des groupements des communes : Ouarzazate, Zagora ce qui facilitera l'émergence des projets intercommunaux ;
- Le lancement des plans de formation, dans certaines provinces, en parallèle au processus de la préparation des plans de développement communaux a permis une réelle adhésion et implication des acteurs ;
- La production d'un certain nombre d'outils : DTP, Cartes thématiques, bases de données, PCD, ces outils constituent désormais des supports d'animation du territoire ;
- La mise en place d'une Task-Force ADS capable de réaliser directement des DTPs et accompagner et suivre le processus de planification ;

Cette dynamique lancée a engendré des demandes d'adhésion de la part d'autres provinces non concernées par le programme, un recrutement des agents de développement de l'ADS par les collectivités locales et l'émergence des projets intercommunaux.

Conclusions

- La réussite du processus de planification stratégique est tributaire de l'implication et de la responsabilisation des acteurs locaux ;
- La communication et la sensibilisation des acteurs locaux autour du Programme d'appui à la planification communale (objectifs, axes d'intervention, partenaires, engagement des acteurs locaux, etc.) doit être réalisée avant le démarrage du programme ;
- La nécessité de la mobilisation des partenaires du programme pour le respect des engagements stipulés dans les conventions spécifiques ;
- La mise en œuvre du plan de formation doit être en parallèle à la réalisation des différentes étapes du processus de planification territoriale ;
- La nécessité de développer des réseaux d'experts au niveau local pouvant accompagner les collectivités locales dans le développement territorial ;
- La nécessité d'investir dans les volets communication et capitalisation du programme.

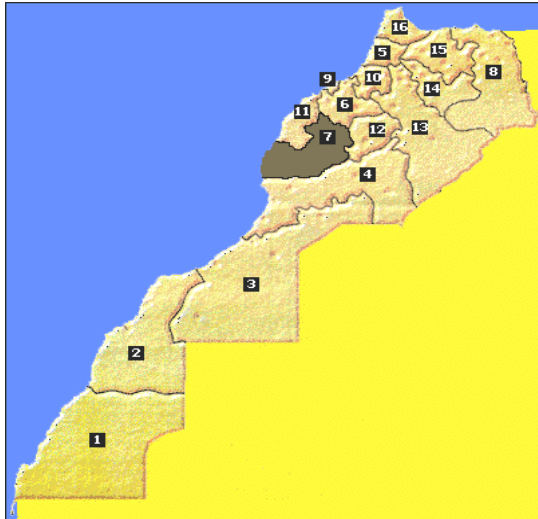
Programme d'appui à la planification communale

Cas de la Région Marrakech Tensift El haouz

1. Présentation de la région

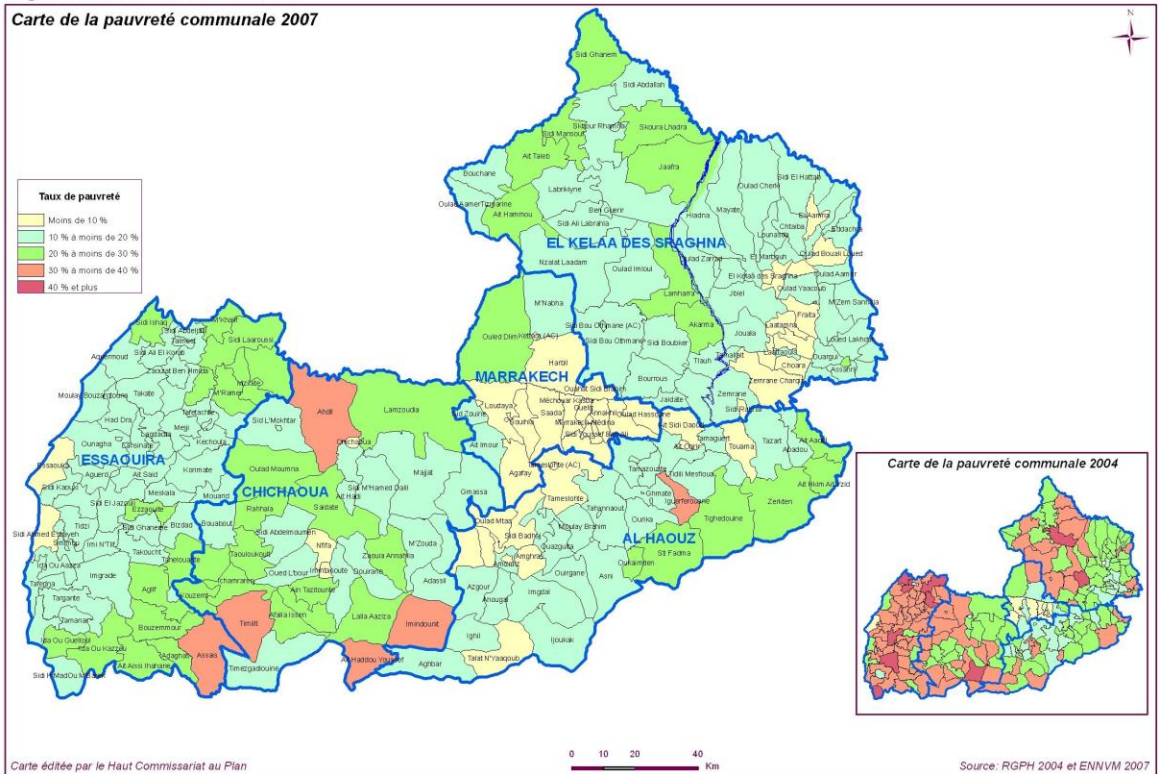
Date de création	créé le 17 août 1997 compte 16 cercles et 216 collectivités locales dont 18 communes urbaines, cinq provinces
Situation	au centre du Maroc et limitée au Nord par les Régions de Chaouia Ouardigha et Doukkala-Abda, à l'Ouest par l'océan atlantique, à l'Est par la Région de Tadla-Azilal et au Sud par la chaîne montagneuse du Haut Atlas (Région Souss-Massa-Daraâ)
Superficie	31.160 km ² soit l'équivalent de 4,4% du territoire national.
Réseau routier	4938 km avec un taux de revêtement qui s'élève à 63%. Le réseau de routes revêtues est réparti entre 758 km de routes nationales, 732 km de routes régionales et 1629 km de routes provinciales
Milieu physique	Son relief est caractérisé par une grande diversité (montagne, plaines et plateaux la région dispose d'eau superficielle et souterraine assez importante
Population	2004 : 3 102 652 habitants contre 2 724 204 en 1994 la population urbaine est passée de 948.640 habitants en 1994 à 1.216.713 en 2004 un taux d'accroissement annuel moyen de 2,5%. la densité de la population qui s'élève à 99,6 habitants au km ² dépasse de loin la densité nationale qui s'élève à 42,05 habitants au km ²
Economie	<u>l'agriculture</u> : un million et demi d'hectares dont plus de 60% sont généralement réservés à la céréaliculture <u>l'élevage</u> : effectif du cheptel, est de l'ordre de 2.496.000 têtes, à prédominance ovine, et représente 10 % de l'effectif total à l'échelle nationale, le tourisme, l'industrie de transformation, l'artisanat et dans une moindre mesure sur la pêche <u>les mines</u> : La région recèle d'importantes réserves de phosphate, estimées à 15 milliards de tonnes dans la zone minière d'El Kelaâ des Sraghna, Rhamna et à Meskala dans la province Essaouira <u>la pêche</u> : une centaine de navire et plus de 4.300 canots de pêche, employant quelques 10.000 marins pêcheurs, elle ne dépasse guère 2500 tonnes, soit 0,5 % des captures nationales <u>industrie</u> : une industrie de transformation, compte 324 établissements industriels (5 % du total national), un chiffre d'affaires de 5.700 millions de dh, représentant respectivement 4 % et 3,7 % du total national la production industrielle est de l'ordre de 4.670 millions de dh, soit 3,6 % par rapport au national <u>l'artisanat</u> : participe à 20 % aux exportations artisanales nationales <u>tourisme</u> : 11,4 % de l'offre hôtelière nationale, soit 173 hôtels dont 85 sont classés. Sa capacité hôtelière correspond à 18 % du total national, soit 21.000 lits dont 18.500 dans les hôtels classés

Carte de situation



Région : Marrakech-Tensift-Al Haouz

Carte de la pauvreté communale 2007



2. Démarche poursuivie

L'élaboration du PCD suit la méthodologie préconisée par le « Guide pour l'élaboration du plan communal de développement » de la Direction Générale des Collectivités Locales.

La démarche poursuivie pour élaborer ce PCD repose sur un processus découpé en 6 grandes phases et accompagné par une démarche d'animation et de renforcement des capacités ainsi que le transfert de compétences des cadres de l'ADS aux acteurs locaux par le principe d'apprendre en faisant tout au long du processus.

Phase de préparation et de lancement du processus d'élaboration du PCD

Cette phase est cruciale et vise à créer une synergie entre les concernés et donne un élan suffisant pour entamer le processus d'élaboration du PCD. Elle s'est déroulée en trois étapes essentielles :

- L'organisation des ateliers de lancement, d'information et de sensibilisation au niveau provincial et communal
- La constitution du Comité de Planification Local (CPL) et une Equipe Provinciale d'Appui (EPA) pour superviser tout le processus au niveau provincial et pour veiller à la mise en cohérence des projets communaux et intercommunaux.
- La formation et le renforcement des capacités des acteurs locaux associés à ce processus afin qu'ils puissent participer activement au diagnostic territorial participatif et conduire le processus de la PSP.

Phase de réalisation du Diagnostic Territorial Participatif

Objectif : construction d'une vision claire et partagée du développement de la commune

Principales étapes :

- Une Pré-analyse de la situation de la commune
- Collecte des données sur le terrain
- Traitement et analyse des données
- Mise en place d'un Système d'Information Géographique SIG
- Rédaction des rapports DTP et restitution des résultats DTP
- Identification des zones de cohérence territoriale
- Elaboration de la synthèse provinciale

Phase de réalisation de la PSP

Cette phase a été axée notamment sur le renforcement des capacités des acteurs associés et le transfert de compétences pour la réussite de ce processus et aboutir à la construction d'une stratégie commune, une programmation partagée et des actions articulées et convergentes. Elle se scinde en deux grandes étapes :

- **La planification stratégique :** Sur la base des résultats du DTP et de la restitution, la vision de développement de la commune est arrêtée en commun accord avec les acteurs dans un atelier de travail et de concertation. Ensuite, cette vision a été déclinée en orientations

stratégiques, domaines stratégiques de résultats et axes stratégiques qui tracent les lignes directrices de la stratégie globale de développement du territoire.

- **La planification opérationnelle :** Cette phase démarre par l'inventaire des programmes et des projets en cours de réalisation et/ou programmés auprès des services extérieurs en vue de les intégrer dans le plan de la commune pour assurer la convergence et l'articulation entre le PCD, ILDH et les projets sectoriels. Cette étape est couronnée par la production du cadre logique contenant des indicateurs de mesure des résultats attendus, une matrice financière, un plan d'action triennal et un plan d'action annuel. Une banque de projet est annexée au document, contenant les grands projets intéressants mais dont le financement dépasse les capacités d'investissement des acteurs locaux.

Phase de restitution et adoption du PCD par le conseil communal

La restitution aux acteurs est l'étape qui marque la fin du processus d'élaboration du PCD. Elle a pour objet d'informer les acteurs sur les choix retenus et les ajustements apportés au PCD lors de l'étape de mise en cohérence. Pour y arriver, un atelier de restitution est organisé par la commune dont l'objectif est de pousser les élus à s'engager auprès des autres acteurs, pour assumer leur responsabilité sur les choix fixés par le plan, et assurer par là même une large diffusion au PCD. Le PCD final est soumis pour adoption au cours d'une session ordinaire ou extraordinaire du conseil communal.

Phase de la mise en œuvre du PCD

La mise en œuvre du PCD repose sur une communication interne autour du projet pour garantir l'adhésion de tous les acteurs et partenaires locaux concernés et une communication externe pour mobiliser les fonds manquants pour la réalisation du plan d'action pluriannuel. Pour opérationnaliser cette activité, il est nécessaire de mettre au point un plan de communication qui améliore les conditions de réussite pour passer à la contractualisation et à l'exécution du programme d'emploi. Cette phase est aussi importante et nécessite un appui et un accompagnement professionnel pour la réussir compte tenu des capacités actuelles modestes de gestion et de promotion de la commune. Elle comporte quatre grandes étapes :

- ❖ L'étape de Communication autour du projet
- ❖ L'étape de Contractualisation : signature du contrat programmes
- ❖ L'étape du plaidoyer pour mobiliser les fonds nécessaires
- ❖ L'étape de révision de la programmation

Phase d'exécution des plans d'action :

Cette étape consiste, d'une part à constituer le comité de pilotage du projet et l'équipe technique d'appui au suivi évaluation de l'Etat d'avancement des réalisations du plan d'action et d'autre part à s'organiser pour l'exécution de ce dernier.

Résultats et produits obtenus : région Marrakech Tensift El Haouz

- ✓ Territoires d'intervention : 18 provinces (489 communes rurales et 35 municipalités), soit un total 534 sites ;
- ✓ Sur les 534 DTP programmés, l'Agence a réalisé 494 DTP et 40 sont en cours de finalisation ;
- ✓ Sur les 494 DTP Réalisés, **330 ont été restitués et validés** par les partenaires.
- ✓ **295 PCDs** élaborés dont **65%** ont été déjà **validés** par les conseils communaux lors des dernières sessions ordinaires ou extraordinaires tenue en 2010.
- ✓ **1 300 ateliers** de renforcement des capacités des acteurs locaux ont été organisés et/animé par l'Agence
- ✓ Les cadres de l'Agence ont assuré l'appui technique et d'expertise dans le domaine de l'ingénierie sociale à **1 800 projets** soumis par les partenaires au niveau local dans le cadre du PAPCO. Il s'agit des projets présentés pour financement de l'INDH.

Sur la Région Marrakech Tensift AL Haouz : intervention sur 3 Provinces (98 communes rurales et 4 municipalités), soit un total de **102 Collectivités**

- ✓ L'ensemble des 102 PCD ont été **validés** par les conseils communaux lors des dernières sessions ordinaires ou extraordinaires tenue en 2010
- ✓ **350 ateliers** de renforcement des capacités des acteurs locaux ont été organisés et/animé par l'Agence
- ✓ Les cadres de l'Agence ont assuré l'appui technique et d'expertise dans le domaine de l'ingénierie sociale à **856 projets** soumis par les partenaires au niveau local dans le cadre du PAPCO. Il s'agit des projets présentés pour financement de l'INDH